



## Sommaire

### Adoption de la SNGRI et premières actions nationales

### Prévention des inondations en Ile de France

- SLGRI de la Seine francilienne
- Labellisation du PAPI Seine et Marne franciliennes
- L'étude OCDE sur le risque inondations en Ile de France

### Renouvellement de la convention ONRN, nouveautés et plan d'action 2014

## Editorial



Retrouvant avec plaisir la présidence de la MRN après une éclipse de presque 10 ans, qu'il me soit d'abord permis de saluer tout le chemin parcouru et de féliciter mes trois prédécesseurs, ainsi que l'équipe MRN et notamment son directeur, toujours aussi passionné !

Un coup de chapeau particulier, bien entendu, à Michel LUZI, qui a été unanimement apprécié pour son engagement, sa sincérité et ses talents pédagogiques, au service de notre groupement technique jusqu'à son départ en retraite. Il a entendu les messages des représentants des autres parties prenantes à l'égard de notre secteur, sur les difficultés à mettre en adéquation l'offre et la demande en matière de données de connaissance de la sinistralité. Il a su convaincre des collègues de s'engager dans plusieurs démarches inédites, aussi bien pour démystifier le contenu des bases de données et dossiers sinistres détenus par les sociétés vis-à-vis de nos partenaires des pouvoirs publics nationaux et territoriaux, que pour permettre à l'équipe MRN de réunir une base sinistres représentative du marché à des fins de recherche (cf. Lettre n° 22).

J'ai aussi le bonheur d'arriver à un moment particulièrement stimulant de l'actualité de la prévention des risques naturels en général et des inondations en particulier, dont cette lettre rend compte en pages 2 et 3. Sur un plan national, la ministre de l'écologie vient d'officialiser l'adoption de la Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI), qui est l'aboutissement d'un long processus de maturation au sein de la Commission Mixte Inondation (CMI), auquel participe activement la MRN. Sur les territoires et notamment en Ile de France, la MRN et ses représentants prennent part à la déclinaison de la stratégie nationale en stratégies locales de gestion des inondations, à l'échelle des Territoires à Risques Importants (TRI) au niveau des instances de gouvernance ainsi créées. Notre attention est notamment portée vers le PAPI « Seine et Marne franciliennes » et l'étude OCDE sur le risque inondation en Ile de France.

Au titre de l'actualité de la MRN et de l'ONRN, je me réjouis d'annoncer :

- Le renouvellement pour 3 ans de la convention de partenariat sur l'ONRN entre l'Etat, représenté par la DGPR, la CCR et la MRN, que j'ai signé le 1er juillet dernier et qui s'accompagne de deux premières conventions de partenariat associant l'ONRN à des observatoires territoriaux (cf. page 4),
- La signature d'une convention cadre de coopération entre l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) et la MRN, sur laquelle nous reviendrons dans une prochaine Lettre.

**Guillaume ROSENWALD, président de la MRN**

## Adoption de la SNGRI et mise en œuvre de son plan d'actions

La première Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) a été présentée à la presse le 10 juillet dernier, par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Son slogan :

« Ne plus subir, mais anticiper et s'organiser » !

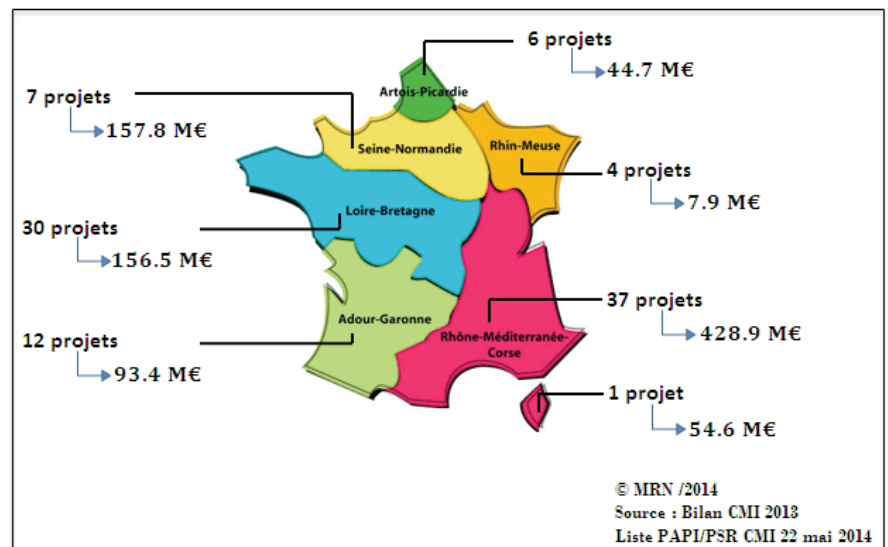
Cette stratégie nationale répond à une demande spécifique du législateur français, exprimée dans la loi de transposition de la directive inondation. Son élaboration, en concertation des parties prenantes au sein de la Commission mixte inondations (CMI), a pris deux ans. Tous n'ont pu que souscrire à ses trois grands objectifs (augmenter la sécurité des populations, stabiliser le coût des dommages, voire le réduire à terme et raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires concernés), comme à ses principes directeurs (solidarité, subsidiarité et synergie entre politiques publiques, priorisation et amélioration continue) et ses défis (développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrages, aménager durablement les territoires, mieux savoir pour mieux agir, apprendre à vivre avec les territoires).

D'importantes questions subsistent et ont été formulées en six premières actions nationales : priorisation des financements (la MRN copilote cette action avec la DGPR), activités agricoles et espaces naturels, référentiel de vulnérabilité, état initial et suivi de la SNGRI, culture du risque - résilience des territoires, augmenter la sécurité des populations - suivi du PSR.

La ministre a notamment aussi communiqué sur : le lancement d'un concours international d'architecture (comment construire et reconstruire dans les zones à risques) ; les ateliers nationaux « territoires à risques en mutation exposés aux risques », sous la forme de 5 projets pilotes visant à accompagner des territoires volontaires par une équipe d'architectes urbanistes (la MRN a été associée au jury de présélection), la mise en ligne du site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) qui prend la suite de CARTORISQUES (à partir duquel le SIG MRN s'alimente en couches thématiques de zonage d'aléas), l'obligation faite aux communes bénéficiaires de PAPI de poser des repères de crues, la sortie d'un kit d'attente des secours....

### Les PAPI : un dispositif à suivre de près

Introduits en 2002 par le MEDD, les Programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI) permettent aux collectivités territoriales de financer, avec un concours du Fonds Barnier, des projets de gestion intégrée des risques inondation à l'échelle du bassin de risque. En effet, les actions doivent faire appel à l'ensemble des leviers possibles : amélioration de la connaissance, préparation à la crise, réduction de la vulnérabilité, mesures structurelles... Les PAPI de nouvelle génération lancés en 2011, date d'installation de la CMI, sont soumis à un processus de labellisation, nationale ou régionale selon l'importance, qui inclut notamment une évaluation de la pertinence économique des actions, via des Analyses Coûts-Bénéfices (ACB). Au total, ce sont près d'une centaine de projets PAPI de nouvelle génération qui sont déjà réalisés ou en cours de déploiement sur une bonne partie du territoire, dont il s'agira de parvenir à mesurer les effets lors des prochains événements au regard des objectifs de la SNGRI.



Nombre de projets PAPI de nouvelle génération par district hydrographique et financement associé

En tant que forme précurseur des déclinaisons opérationnelles des SLGRI\*, mobilisant actuellement l'essentiel des ressources du Fonds Barnier, le PAPI s'avère un outil majeur de la politique publique de prévention. C'est pourquoi la MRN a choisi de lancer une nouvelle thèse CIFRE sur l'évaluation des PAPI, comme indicateurs de la vulnérabilité collective des territoires.

\* Un prochain numéro de cette lettre reviendra plus en détail sur la déclinaison opérationnelle des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI), en complément à la présentation ci-contre de la SLGRI de la Seine francilienne.

# Gouvernance de la prévention des inondations en Ile de France

## SLGRI de la Seine francilienne

Dans le cadre de la déclinaison de la SNGRI à l'échelle des territoires, les TRI doivent désormais se doter d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) qui doit se traduire en programmes d'action opérationnels d'ici fin 2016.

Sur le TRI de la métropole francilienne, une nouvelle gouvernance a été mise en place pour gérer la question des inondations à l'échelle de l'agglomération parisienne et permettre l'élaboration de cette SLGRI. Elle s'appuie sur les instances suivantes : un comité stratégique animé par l'Etat et associant l'ensemble des parties prenantes, des comités territoriaux animés par des collectivités, un comité scientifique, un comité économique et des groupes de travail thématiques.

La FFSA et le GEMA, appuyés par la MRN, se sont engagés à participer activement au comité économique et au comité scientifique. Ils ont commencé à le faire dès la première réunion du comité économique inondation qui s'est tenue le 1er avril 2014. Forts de leurs expériences de collaboration avec les collectivités, et en particulier les EPTB, autour de la question de la réduction de la vulnérabilité des entreprises (cf. Lettres n°17 et n°6), ils apporteront une contribution essentielle à ce comité.

## Labellisation du PAPI Seine et Marne franciliennes



Le 19 décembre 2013, la CMI a labellisé le premier PAPI affectant le territoire de Paris et de la petite couronne. Porté par l'EPTB Seine Grands Lacs (SGL), il recoupe l'un des trois Territoires à Risque Important (TRI) de l'agglomération francilienne, issu de l'application de la Directive Inondation (DI). En tant qu'animateur de l'un des comités territoriaux pour la future mise en place d'une stratégie locale (SLGRI) pour ce TRI, SGL agit donc déjà dans le sens de la DI.

Avec un montant de 130 millions d'euros TTC, le PAPI prévoit près de 80 actions, dont la moitié en nombre concerne l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque. L'action phare de ce programme consiste en l'expérimentation d'un casier pilote sur la Bassée, plus grande plaine inondable en amont de Paris. Cet aménagement a pour objectif d'être complémentaire aux dispositifs déjà existants en amont, notamment les 4 lacs-réservoirs. Il consiste en la mise en place d'un premier casier d'une capacité de

stockage de 10 millions de m<sup>3</sup> d'eau, permettant la diminution de la ligne d'eau sur l'Ile-de-France. A terme, la capacité pourrait atteindre 55 millions de m<sup>3</sup>. Bien que le programme s'échelonne jusqu'en 2019, au vu de l'importance du volet financier, un premier bilan sera dressé en 2016, avant de reconduire le conventionnement.

Dès l'élaboration du projet, le porteur a identifié l'ONRN comme un des partenaires potentiels pour l'accompagner sur l'action qui consiste en la création d'un observatoire de la prévention des inondations sur le territoire du PAPI.

lien : <http://seinegrandslacs.fr/docs/Vuln%C3%A9rabilit%C3%A9/PAPI/Dossier%20Synth%C3%A8se%20PAPI.pdf>

## Etude OCDE sur le risque inondations en Ile de France



L'EPTB SGL, en partenariat avec le MEDDE et le Conseil régional d'Île-de-France, a mandaté l'OCDE pour évaluer les politiques publiques de réduction des risques d'inondation majeure de la Seine en Île-de-France et les conséquences macro-économiques potentielles.

Après un travail d'auditions des parties prenantes (dont la MRN) et une modélisation des impacts socio-économiques selon différents scénarios, l'OCDE a émis une série de 14 recommandations à l'attention des décideurs politiques, lesquelles s'articulent en trois axes : les enjeux de gouvernance pour la prévention des risques, les mesures visant à accroître la résilience et le financement de la prévention. Au titre de ce dernier axe, quatre points clés sont repris ci-dessous :

**1. Accompagner la SLGRI par une stratégie financière claire en tenant compte des spécificités nationales.** Celle-ci pourrait s'orienter autour d'éléments tels que : pérennité et vision de long-terme ;

principe de responsabilisation et de proportionnalité entre les bénéficiaires des mesures prises et les bailleurs de fonds ; recherche de la meilleure efficacité et prise en compte de l'équité dans l'allocation des ressources ; synergie avec les autres stratégies sectorielles (sécheresse, eau, aménagement, gestion de crise).

**2. Mobiliser l'ensemble des bénéficiaires des mesures de prévention, dans une approche multi-niveaux, qui associerait les collectivités locales et les financements de l'État, ainsi que les différents opérateurs réseaux, le secteur privé et les citoyens par des incitations ciblées.** Est évoquée la piste de financements additionnels pouvant provenir de mécanismes incitatifs positifs dans les structures de prélèvements et de taxation existants, en associant notamment les secteurs de l'assurance, de l'immobilier et de la gestion de l'eau.

**3. Poursuivre l'effort de clarification des critères de priorisation des investissements de l'État dans la prévention des risques.** Sont évoquées des perspectives de financements européens mobilisables pour la mise en œuvre de la directive européenne sur les inondations dans les territoires à risque important d'inondation, tels que l'Ile-de-France.

**4. Réexaminer l'impact du système CAT-NAT en matière de prévention du risque d'inondation.** L'OCDE considère que le projet de loi qui vise à réduire certains effets pouvant être considérés comme dés-incitatifs du système pourrait être relancé, ce qui serait une occasion de réfléchir plus largement au financement de la prévention.

lien : [http://www.oecd-ilibrary.org/governance/etude-de-l-ocde-sur-la-gestion-des-risques-d-inondation-la-seine-en-ile-de-france-2014\\_9789264207929-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/governance/etude-de-l-ocde-sur-la-gestion-des-risques-d-inondation-la-seine-en-ile-de-france-2014_9789264207929-fr)

## Nouvelles de l'ONRN

### Renouvellement de la convention ONRN et conventions de partenariat

Après un passage concluant devant le Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs, les Partenaires fondateurs de l'ONRN ont été accueillis au Sénat, le 1er juillet dernier, par Mme Marie-France Beauflis, Sénatrice et Présidente du CEPRI, pour procéder à la signature du renouvellement de leur convention de partenariat.

Au-delà du renouvellement de la convention, cette cérémonie de signature a été l'occasion pour les partenaires de l'Observatoire de présenter leur premier bilan des avancées et leurs principales attentes pour les 3 ans à venir.

Ainsi les Présidents de la FFSA et de la MRN se sont exprimés pour rappeler dans quel esprit les assureurs ont activement participé à la mise en place de cet important outil et souhaitent désormais poursuivre cet engagement. Ils ont salué l'effort fourni autour du développement d'un site portail qui en est déjà à sa deuxième version (cf. ci-dessous), mais également l'arrivée récente de deux premiers partenaires territoriaux de projet : l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IdF) et l'Observatoire régional des risques majeurs en région PACA (ORRM-PACA). Ils ont également souligné l'effort de transparence de la part des assureurs qui se sont beaucoup investis dans l'ONRN pour contribuer à une meilleure visibilité sur les données de sinistralité à travers notamment la mise à disposition de rapports statistiques FFSA-GEMA, d'indicateurs sur la sinistralité tempête, mais également par l'organisation d'échanges constructifs entre acteurs publics et assureurs. Enfin, ils ont conclu par la nécessité de poursuivre ces efforts pour que l'Observatoire contribue à une meilleure lisibilité et visibilité des connaissances disponibles et en facilite l'appropriation par les acteurs de la gestion de risques naturels, en particulier les décideurs publics.



Les signataires de la convention ONRN, de gauche à droite : Stéphane PALLEZ (CCR), Guillaume ROSENWALD (MRN) et Patricia BLANC (DGPR)

### Où en est le site portail de l'ONRN ?

Aux ANRN 2013, l'ONRN a dévoilé la seconde version de son site portail [www.onrn.fr](http://www.onrn.fr) dont la première version avait été lancée en mars, lors des premières rencontres de son comité des utilisateurs (cf. Lettre MRN N°21).

L'accès est désormais organisé par thématique (aléas, procédures et programmes de prévention, rapports, sinistralité...) et par région géographique. Il offre accès au recensement des acteurs et de leurs bases de données, mais également à :

- des rapports qu'ils produisent et des projets qu'ils portent ;
- des informations sur les événements ayant affecté la France depuis 1982 avec une rubrique dédiée, intitulée « sinistralité et retours d'expériences » ;
- de nouveaux indicateurs. A ceux déjà produits par l'Observatoire, qui concernaient le risque d'inondation et le suivi des programmes de prévention, ont été ajoutés des indicateurs sur le risque de sécheresse et sur les sinistres provoqués par les aléas tempête, grêle et neige. Ces indicateurs sont consultables et téléchargeables sur une carte interactive.

De plus, une partie « informations générales » destinée au grand public renvoie vers les différents sites permettant de répondre à de grandes questions générales telles que : suis-je exposé à un risque? Comment protéger mon habitation? En cas de catastrophe, comment réagir? Que faire après une catastrophe ?

Les informations recensées et mises à disposition sur le site portail de l'ONRN existent déjà par ailleurs mais sont disséminées sur de multiples sites. L'ONRN les a rassemblées, organisées et valorisées. Son site portail renvoie vers les sites producteurs de ces informations.

#### Lettre d'information de la Mission Risques Naturels - Directeur de publication : Roland NUSSBAUM

L'association Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (MRN) a été constituée en mars 2000 par la FFSA et le GEMA suite aux événements naturels de la dernière décennie et particulièrement de l'année 99. Elle fait partie des groupements techniques de la profession hébergés par le GIE GPSA.